

République Française --- Département Aveyron --- Commune d'Arvieu	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ARVIEU
Séance du 25 février 2015	
<p>L'an deux mille quinze le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes,</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.</p> <p>La séance est publique.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Mmes Hélène BOUNHOL, Claudine BRU, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGRIMAL, Mrs Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Gilles BOUNHOL, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Catherine SOULIE donne procuration à Claudine BRU</p> <p>Mr Laurent WILFRID a été nommé secrétaire.</p>	
<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>- en exercice : 15 - votants : 14</p>	<p>- présents : 14 - absents: 01</p> <p><u>Date de convocation</u> : 20 février 2015 <u>Date d'affichage</u> : 20 février 2015</p>

RENOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DES TILLEULS MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2015 où l'assemblée avait délibéré sur le plan de financement du projet de rénovation de la salle de spectacle des Tilleuls et plus particulièrement sur l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015 et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Lévézou. Il informe le conseil municipal des informations reçues concernant l'attribution de subventions supplémentaires.

De ce fait, il propose de modifier le plan de financement comme suit :

<u>Dépenses</u>	
Montant des travaux HT	297 000 €
<u>Recettes</u>	
Subvention Etat – DETR (30 % de 247 000 €)	74 100 €
Subvention Conseil Régional (25%)	74 250 €
Subvention Conseil Général (25%)	74 250 €
Fonds de concours Communauté de Communes	15 000 €
Financement commune	59 400 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, la modification du plan de financement énoncé ci-dessus, AUTORISE monsieur le maire à solliciter ces différentes institutions pour l'attribution de subventions, MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**RENOVATION DE LA SALLE RAYMOND ALMES
MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2015 où l'assemblée avait délibéré sur le plan de financement du projet de rénovation de la salle Raymond ALMES, et plus particulièrement sur l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015 et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup. Il informe le conseil municipal des informations reçues concernant l'attribution de subventions supplémentaires.

De ce fait, il propose de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant des travaux HT 210 000 €

Recettes

Subvention Etat – DETR (30% de 88 510.50€) 26 553 €

Subvention Conseil Régional (20%) 42 000 €

Subvention Conseil Général (10%) 21 000 €

Communauté de Communes - Fonds de concours 60 000 €

Financement commune 60 447 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité, la modification du plan de financement énoncé ci-dessus,

AUTORISE monsieur le maire à solliciter ces différentes institutions pour l'attribution de subventions,

MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**REMISE EN ETAT DES MURS DES CIMETIERES
D'ARVIEU, DE SAINT-MARTIN-DES-FAUX, CAPLONGUE, CLAUZELLES
MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2015 où l'assemblée avait délibéré sur le plan de financement du projet remise en état des murs des cimetières d'Arvieu, de Saint-Martin-des-Faux, Caplongue, Clauzelles et plus particulièrement sur l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015 et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup. Il informe le conseil municipal des informations reçues concernant l'attribution de subventions supplémentaires.

De ce fait, il propose de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant estimatif des travaux HT 172 870 €

Recettes

Subvention Etat – DETR (25% de 63 550€) 15 887 €

Subvention Conseil Régional (30%) 51 861 €

Subvention Conseil Général (15%) 25 930 €

Participation commune Salles-Curan 32 525 €

Communauté de Communes - Fonds de concours 12 093 €

Financement commune 34 574 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE à l'unanimité, la modification du plan de financement énoncé ci-dessus,

AUTORISE monsieur le maire à solliciter ces différentes institutions pour l'attribution de subventions,

MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**AMENAGEMENT D'UNE AIRE MULTISPORTS
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2015 où l'assemblée avait délibéré sur le plan de financement concernant l'aménagement d'une aire multisports et plus particulièrement sur l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2015 et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup. Il informe le conseil municipal des informations reçues concernant l'attribution de subventions supplémentaires.

De ce fait, il propose de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant des travaux HT 65 513 €

Recettes

Subvention Etat – DETR (30%) 19 653 €

Subvention Conseil Régional (30%) 19 653 €

Subvention Conseil Général (20%) 13 102 €

Financement commune 13 105 €

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :
APPROUVE à l'unanimité, la modification du plan de financement énoncé ci-dessus,
AUTORISE monsieur le maire à solliciter ces différentes institutions pour l'attribution de subventions,
MANDATE monsieur le maire pour accomplir les démarches nécessaires, passer et signer tous les documents afférents à ce projet.

**MODIFICATION DU POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION AUGMENTATION
DU NOMBRE D'HEURES**

Monsieur le maire rappelle les termes de la délibération du conseil municipal du 02 mai 2005 créant le poste d'assistant de conservation à 28 heures par semaine.

Compte tenu du surcroît de travail, et vu l'avis favorable du Comité technique Paritaire en date du 04 février 2015, monsieur le maire propose d'augmenter le nombre d'heures de ce poste, et de créer un poste à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DECIDE à l'unanimité d'augmenter le nombre d'heures du poste d'assistant de conservation actuellement à 28h00 hebdomadaire en le portant à 35h00 hebdomadaire, à compter du 1^{er} mars 2015,
AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR PERMANENCES DES INFIRMIERES

Monsieur Laurent WILFRID concerné par l'affaire, quitte la séance pour cette délibération.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que Mesdames VERGNES, BERTRAND, WILFRID, Infirmières libérales à Arviu, souhaitent garder le local pour tenir une permanence d'environ 1 heure par jour (du lundi au samedi).

Après débat et avis du conseil municipal, monsieur le Maire propose de mettre à disposition un local situé au 1^{er} étage du presbytère pour une durée de un an. Il propose de fixer le montant de la location à 300 € pour l'année, et un forfait de 100€ pour les charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE à l'unanimité de mettre à disposition à compter du 1^{er} janvier 2015, un local situé au 1^{er} étage du presbytère à Mmes VERGNES, BERTRAND, WILFRID, infirmières libérales à Arvieu,
- FIXE le montant de la location à 300 € pour l'année et un forfait de 100€ pour les charges,
- AUTORISE monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

MISE A DISPOSITION DE LA BASE NAUTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le dossier de réhabilitation du centre d'hébergement de la base nautique est actuellement « mis de côté » compte tenu du projet de regroupement des communautés de communes. En effet, la prochaine et nouvelle structure pourrait devenir maître d'ouvrage de ce programme de travaux.

Il propose donc de mettre en location le centre d'hébergement de la base nautique, pour la prochaine saison estivale.

Il informe l'assemblée de la proposition reçue de l'association Egalité sur l'Eau qui, en assurant la gestion et l'animation du centre, apportera un service et une activité supplémentaire sur la plage d'Arvieu-Pareloup.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de mettre à disposition à l'association « Egalité sur l'Eau » le centre d'hébergement de la base nautique de la plage d'Arvieu-Pareloup, du 15 juin au 13 septembre 2015,
- DECIDE de demander à l'association le remboursement des frais de fonctionnement (eau et électricité) calculé en fonction des relevés de compteurs,
- DEMANDE à la dite association, le reversement à la commune de 50% des recettes nettes correspondant à l'hébergement : recettes brutes amputées des frais de fonctionnement (consommation d'eau, électricité, assurance du centre, du matériel, affiliation à la fédération française handisport, entretien du centre).
- DEMANDE à l'association de fournir un état mentionnant l'ensemble des réservations sur la période concernée et de fournir les justificatifs des différents frais à déduire.
- AUTORISE monsieur le maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU/ANTENNE SOLIDARITE LEVEZOU-SEGALA ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES ET DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité tous les ans de procéder au débroussaillage et à l'entretien des chemins de randonnées et des espaces publics. Cette opération se fait principalement au tout début de la saison touristique.

Il propose de passer une convention avec l'Antenne Solidarité Lévézou-Ségala, afin de fixer les conditions d'exécution de ce service. Il donne lecture de ce projet de convention.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE les termes de la convention,

DECIDE à l'unanimité de conventionner avec l'Antenne Solidarité Lévézou-Ségala pour l'entretien des sentiers de randonnées et des espaces publics,

AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ACHAT D'ELECTRICITE

Le conseil Municipal d'ARVIEU,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune d'Arvieu, a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune d'Arvieu, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide à l'unanimité, de l'adhésion de la commune d'ARVIEU, au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'ARVIEU et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'ARVIEU.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal de la commune.

Il précise que suite à la dissolution du Sivom des Monts et Lacs du Lévézou, il convient d'intégrer au compte administratif la somme de 4 578.35 € concernant le compte banque dû à la commune d'ARVIEU, du dit syndicat. Rien n'étant prévu dans la maquette budgétaire pour l'intégration de cette recette, il propose de la faire figurer au cpte 002 – report de l'exercice précédent.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2014	Fonctionnement	690 904.65	790 603.16	+ 99 698.51
	Investissement	637 364.86	631 247.32	- 6 117.54
Reports de l'exercice antérieur 2013	Excédent de fonctionnement		4 578.35	
	Déficit investissement	32 672.84		
Reste à Réaliser 2014 à reporter		85 471.24	94 000.00	8 528.76

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2014 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 du Budget Principal de la commune sont **APPROUVES** par 14 voix « Pour ».

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014 du budget M49 Assainissement :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2014	Fonctionnement	36 843.13	39 226.39	+ 2 383.26
	Investissement	89 887.73	148 697.35	+ 58 809.62
Reports de l'exercice antérieur 2013	Excédent de fonctionnement			
	Déficit investissement	43 441.28		
Reste à Réaliser 2014 à reporter		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2014 du budget M49 Assainissement conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 du budget M49 Assainissement sont APPROUVES par 12 voix « Pour » et 2 « Abstentions ».

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET STATION SERVICE

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014 du budget Station Service :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2014	Fonctionnement	443 529.13	447 878.39	+ 4 349.26
	Investissement	12 320.98	8 679.00	- 3 641.98
Reports de l'exercice antérieur 2013	Excédent fonctionnement		6 889.75	
	Excédent d'investissement		51 238.64	
Reste à Réaliser		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2014 du budget Station Service conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 du budget Station Service sont APPROUVES par 14 voix « Pour ».

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE GARAGE

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Garage :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2014	Fonctionnement	1 561.53	6 506.94	+ 4 945.41
	Investissement	3 320.77	3 775.51	+ 454.74
Reports de l'exercice antérieur 2013	Excédent de fonctionnement.		671.91	
	Déficit d'investissement	-3 775.51		
Reste à Réaliser		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2014 du budget Garage conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 du budget Garage sont APPROUVES par 14 voix « Pour ».

<p>PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET BOUCHERIE</p>
--

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014 du budget Boucherie :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2014	Fonctionnement	1 896.55	6 609.00	+ 4 712.45
	Investissement	7 517.09	49 347.32	+ 41 830.23
Reports de l'exercice antérieur 2013	Déficit de fonctionnement			
	Déficit d'investissement	-33 342.58		
Reste à Réaliser 2014 à reporter		0	0	

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2014 du budget Boucherie conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 du budget Boucherie sont APPROUVES par 14 voix « Pour ».

**PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014 du budget Lotissement Le Clos (joint à la convocation) :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice 2014	Fonctionnement	101 8.18	102 229.08	- 69.10
	Investissement	134 656.38	101 014.22	- 33 642.16
Reports de l'exercice antérieur 2013	Excédent de fonctionnement		1 233.05	
	Excédent d'investissement		34 307.45	
Reste à réaliser 2014 à reporter		0	0	0

Le compte administratif complet est consultable en mairie.

De plus, monsieur le maire présente à l'assemblée le compte de gestion 2014 dressé par le trésorier, en accord avec notre compte administratif.

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Michel ALBOUY, 1^{er} adjoint, avant de quitter la salle, afin que l'assemblée procède à l'approbation du compte administratif 2014 du budget Lotissement Le Clos conforme au compte de gestion du comptable.

Sous la présidence de Jean-Michel ALBOUY, le compte de gestion 2014 et le compte administratif 2014 du budget Lotissement Le Clos sont APPROUVES par 14 voix « Pour ».

**COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS DU CONSEIL
par chacun des responsables de commissions
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Commission communication** – par Charles FIRTION
 - Diffusion du **bulletin municipal** avec quelques erreurs – un additif sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.
 - Signature vendredi dernier de la **convention Communauté de Communes /Chambre des Métiers / Commune**, concernant un partenariat pour l'utilisation de la Cyber Base d'Arviou.
 - La Communauté de Communes met en place un **programme de signalisation** sur l'ensemble du territoire. En complément de notre investissement déjà réalisé, voir si nous avons des besoins supplémentaires et proposer une liste des sites patrimoniaux avant fin mars.
 - Une rencontre a eu lieu avec Cyril LEPACHELET de la communauté de communes pour réactualiser le montant de la convention concernant **le service commun du Cantou**.
 - Le **service culturel du Syndicat Mixte** propose un partenariat avec La Maison du Peuple de Millau, pour la diffusion de spectacles à des prix très intéressants. Si on s'inscrit à cette démarche, nous pourrions prétendre à des aides du Syndicat Mixte.
Pour info – Villefranche-de-Panat a un budget culture. Sachant que pour l'instant Arviou n'a pas de budget culture, l'assemblée décide d'en instaurer un. Il faudra donner un accord de principe sur le projet proposé dans les 15 jours.

- **Activités économiques :**
 - Vincent BENOIT informe l'assemblée qu'il est en contact avec un couple qui émet le souhait de commercialiser des « **Beurgeois Aveyronnais** » et de s'installer sur la commune d'Arviéu. Une rencontre est prévue la deuxième semaine de mars.
 - **Boucherie** – monsieur le maire informe qu' Aveyron Expansion l'a mis en contact avec un couple intéressé par la reprise d'activité de la boucherie. Une rencontre avec ces éventuels repreneurs aura lieu prochainement.
- **Ecole** - Cécile COSES-MARTY informe que Conseil d'Ecole aura lieu jeudi prochain et qu'il faudra travailler sur l'organisation des prochains Temps d'Activités Périscolaires. Assemblée générale de Famille Rurale le 7 mars.
- **Service La Poste** - Vincent BENOIT fait un compte rendu de l'entretien de ce jour avec la Direction de la Poste, concernant des services que pourrait offrir La Poste auprès de certaines personnes : portage de médicaments, de courses
- **CCAS de Pareloup** - Joel Serin informe l'assemblée qu'il est en contact avec monsieur Gantou. Une réunion est prévue prochainement.
- **Transport à la demande** – une réflexion est engagée pour un Transport à la Demande au départ de Villefranche de Panat vers Alrance, Arviéu, Trémouilles, Rodez.
- **Personnel communal** - départ à la retraite au 1^{er} juin de Gilbert DEJEAN, agent technique.
- **Syndicat du Viaur** - Karine LACAN propose de passer dans les communes pour informer les élus sur le Syndicat du Viaur.
- **Commission finances** – le 11 mars à partir de 9h en mairie.
- Mercredi 18 mars à 20h30 – réunion pour travailler sur le projet de **l'agence postale**.
- **Arviéu 2020** – une réunion avec Olivia COUDERT précédera celle qui donnera le compte rendu de cette opération à la population.
Olivia COUDERT propose de déposer à la **Fondation de France**, un appel à projet qui entre dans le cadre d'ARVIEU 2020, afin d'obtenir une aide qui pourrait s'élever jusqu'à 8 000 €. Ce dossier étant à déposer avant le 27 février, elle propose d'y travailler dessus.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45

